



Réf : 2023/30/PC/SP

Lettre aux députés et sénateurs d'Eure-et-Loir

Madame, Messieurs,

Parmi les métiers de la santé, l'un d'eux est magnifique : sage-femme.

Nous voyons des jeunes femmes, moins souvent des hommes, qui souhaitent faire ce métier. Ils aiment la vie et les enfants, ils désirent accompagner ces mois de grossesse des mères, ils ont le goût du service de l'autre, ils savent que la naissance n'est pas toujours facile, qu'un enfant peut être en difficulté comme une mère, qu'un enfant peut mourir. Mais ils ont ce désir d'accueillir la vie.

Or, il m'est rapporté de la part d'élèves en école de sage-femmes qu'ils se voient obligés de participer à un avortement pour valider le cursus de formation et obtenir le diplôme. Cet acte contrevient à 180° au projet qu'ils ont d'assister les femmes lors des naissances.

J'apprends que la clause de conscience ne leur est pas reconnue contrairement aux médecins. J'ai rencontré très récemment une jeune femme qui va renoncer à cette profession car elle refuse de prendre part à une IVG. Comment acceptons-nous cela ?

Je vous demande avec force d'agir afin que leur liberté soit respectée et que cette étape ne soit pas imposée. Serions-nous à ce point insensibles au droit de servir la vie et uniquement la vie de chaque individu ?

J'espère que vous entendrez le cri lancé et que vous qui devez représenter notre peuple à l'assemblée saurez agir en conséquence.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, mes salutations les meilleures.

+Mgr Philippe Christory
Évêque de Chartres